

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

## DELIBERATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

**Date de convocation :**

Le 05 octobre 2021

**Nombre de délégués :**

En service : 34  
Présents : 18  
Votants : 19

N°02-CS12102021

**Objet : Mise en place prêt relais**

**Avis : favorable à l'unanimité**

L'an deux mille vingt et un  
Le mardi douze octobre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK.

Etaient présentes : Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Catherine LHERITIER (pouvoir de Mme DESSITE), Catherine MEUNIER.

Etaient présents :

Messieurs Denis BILLAULT, Philippe DARIDAN, François OURY, Henry BURNHAM, Didier MOELO, Lionel RANVAL, Pascal CONZETT, Daniel BORDIER, Jean-Michel LENA, Arnaud CROSNIER, Marc GAULANDEAU, Christian ROCHE, Gérard SERER, Alban LIWOUNGKI,

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Mesdames Héloïse GORNARD, Christelle TOUZET et Monsieur Valentin BAHE

Etaient excusés : Mesdames Christelle DESSITE, Axelle TREHIN, Sophie LEBERRE, Natacha MOSNIER, Messieurs Philippe BOURGUEIL, Benjamin CACHEUX, Bertrand LANOISELEE, Marc BOUVET, Jean-Marc LABBE, Damien BEAUJOUAN

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Gérard SERER

### Mise en place d'un prêt relais « préfinancement » des recettes d'investissement restant à percevoir

M. Le Président propose de recourir à un prêt relais comme en 2018 à hauteur des subventions restant à percevoir sur les opérations engagées ou réalisées sur l'exercice 2021 ainsi que sur le FCTVA à percevoir sur l'exercice 2022, soit à hauteur de 70 000 €.

M. Le Président explique que cet emprunt est rendu nécessaire quant aux risques de décalage du versement des subventions attendues par rapport aux paiements des dépenses engagées sur l'exercice 2021. Il permet d'assurer une trésorerie « de sécurité » entre ces deux périodes.

Vu la proposition commerciale de La Banque Postale en date du 12/10/2021 annexée à la présente délibération

L'offre de financement retenue par la Commission Technique Finances et suivi budgétaire du 05/10/2021 est la suivante :

#### Banque postale

#### **Solution « Prêt relais » 3 ans**

Taux d'intérêt : 0,61 %

Frais de mise en service : 100 €

Type de remboursement : à échéance ou anticipé sans frais (moyennant un préavis de 35 jour calendaire)

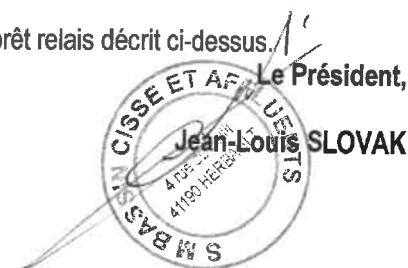
#### Le conseil syndical, à l'unanimité :

- ✓ Valide la mise en place d'un prêt relais auprès de la Banque Postale,
- ✓ Autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatif au contrat de prêt relais décrit ci-dessus.

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le

20 OCT. 2021

Délibération n° 02CS12102021  
4, Rue du Bailli  
41 190 HERBAULT



Le Président,

Jean-Louis SLOVAK